

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Emploi - Economie sociale et
solidaire
FQ - AM
N° 2019-D- 68

DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ADEL TPE 16

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017, portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- VU, la délibération n°131 du conseil communautaire du 2 avril 2015 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 ».
- VU, la convention signée le 27 avril 2015 avec le Département de la Charente et l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif ADEL TPE 16.
- VU, le procès verbal du jury du 4 Décembre 2018 approuvant l'octroi d'aides au(x) bénéficiaire(s) indiqués à l'article 2, au titre du dispositif ADEL TPE 16.

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec le(s) bénéficiaire(s) indiqué(s) à l'article 2 pour l'attribution d'aides dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 pour un montant total de 37 567,50 €

Article 2 – Ces aides sont réparties comme suit :

Nom du bénéficiaire	Projet soutenu	Montant de l'aide
Elan PLA GASOL Emilio	Matériel de chantier	5 667,50 €
Tivoli charentais LACOURARIE Cécilia	Nouvelles structures	6 000,00 €
LB Coaching studio BARBIER Laure	Matériel fitness	1 900,00 €
SARL BB BODIN Benjamin	Matériel du fond de commerce	6 000,00 €
AEPC 16 BEAUZIL Wilfried	Matériel	6 000,00 €
Les gourmandises de Charleine GUIBERT Charlène	Matériel de pâtisserie	6 000,00 €
CRYO 16	Machine	6 000,00 €
TOTAL		37 567,50 €

Article 3 – Ces aides seront versées à réception des factures acquittées.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal 2019 –nature 204 218/90 2

Article 5 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l')intéressé(s).

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 14/03/2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **14/03/2019**
Publié ou notifié,
Le **14/03/2019**